

Promotion de la santé et développement durable dans les collèges en France et en Belgique

Virginie Tintinger,

directrice,
Comité départemental
d'éducation pour la santé
du Pas-de-Calais, Arras.

Philippe Lorenzo,

directeur,
Instance régionale
d'éducation pour la santé
de Picardie, Amiens.

Sandrine Broussouloux,

chargée d'expertise
scientifique en promotion
de la santé,
direction de l'animation
des territoires et des réseaux,
Inpes.

« École 21 » est un dispositif expérimenté depuis 2008, dans le cadre du programme européen Interreg IV (coopération entre régions frontalières de l'Union européenne). Concrètement, pendant quatre ans, une vingtaine d'établissements scolaires belges et français ont été accompagnés pour développer des projets associant les valeurs et les objectifs du développement durable et ceux de la promotion de la santé¹.

Le bien-être est au cœur du dispositif. Il concerne autant l'amélioration du cadre de vie que des relations interpersonnelles entre élèves, ainsi qu'entre les élèves et les enseignants. Le double ancrage d'« École 21 » conduit à l'élaboration de projets variés dans les différents établissements pilotes. Par exemple, la création d'un jardin potager est un projet que l'on retrouve dans plusieurs établissements. En effet, sa mise en œuvre permet de prendre en compte simultanément des objectifs de promotion de la santé et de développement durable ; la réalisation d'un tel projet dépendra fortement du contexte dans lequel évolue l'établissement.

Créer un jardin potager

Ainsi, un collège « École 21 » a confié aux élèves de sa classe de Segpa

(section d'enseignement général et professionnel adapté) le soin de créer un jardin potager biologique. Cette action a non seulement permis d'améliorer le cadre de vie du collège, mais a également participé à améliorer les relations entre élèves, puisque les élèves de Segpa ont été rejoints par quelques élèves internes avec lesquels ils n'avaient jusqu'alors quasiment aucun contact. À la rentrée suivante, il est envisagé de créer, à partir de cette expérience, un club de jardinage ouvert à tous les élèves.

Dans un autre collège, le projet consistait à créer un potager médiéval. Il a mobilisé différentes classes, ainsi que des enseignants de plusieurs disciplines dont les professeurs de mathématiques, d'histoire-géographie, d'arts plastiques entre autres. En effet, un jardin médiéval est géométrique. Il a donc fallu en dessiner les plans, retrouver l'utilisation des essences à planter. La création de ce jardin potager a fait travailler des élèves de différentes classes autour d'un projet commun, et a permis d'aborder les contenus disciplinaires (mathématiques par exemple), dans un contexte autre que la salle de classe.

Évaluer le dispositif

« École 21 » a fait l'objet d'une évaluation de processus, afin d'en analyser les conditions d'implantation. L'enjeu : identifier des éléments à partir desquels pérenniser le dispositif, alors même que le financement européen s'achevait. Un guide de mise en œuvre d'une « École 21 » sera publié. Sa diffusion est une des modalités de développe-

L'ESSENTIEL

▣ **Le dispositif « École 21 » consiste à développer des actions de promotion de la santé et de développement durable dans les collèges.**

▣ **Une vingtaine d'établissements français et belges l'ont expérimenté depuis 2008.**

▣ **L'évaluation met en évidence deux points clés du dispositif : l'accompagnement méthodologique et l'implication du chef d'établissement.**

ment du dispositif, au-delà de la durée de l'expérimentation.

Sur le plan méthodologique, l'évaluation s'est appuyée sur des entretiens semi-directifs, des questionnaires et sur l'analyse documentaire des différents écrits produits par les professionnels dans le cadre du dispositif (comptes rendus de réunions, présentations, etc.). Les personnes interrogées étaient des personnels des établissements (en général le chef de projet École 21), des personnels des Instances régionales d'éducation pour la santé (Ireps) et leurs homologues belges, qui ont accompagné les établissements.

Accompagner les collèges et les équipes

Les résultats de l'évaluation ont montré que l'accompagnement des établissements par les opérateurs constituait la clé de voûte sur laquelle le dispositif avait été mis en place.



Financé par le Programme européen, cet accompagnement méthodologique a été confié aux Ireps. Il ne s'agissait pas pour les opérateurs de se substituer aux équipes internes des établissements, mais essentiellement d'apporter un conseil méthodologique sur la conduite de projet et sur la réalisation d'un état des lieux, première étape du dispositif « École 21 ».

Impliquer le chef d'établissement

Dans chaque établissement, une équipe « École 21 » a été identifiée. Il ressort de l'évaluation que l'implication du chef d'établissement est essentielle. C'est un point incontournable pour légitimer le projet dans l'établissement. Cependant, si l'accord du chef d'établissement est indispensable – cela permet en effet d'impulser une dynamique –, il est également nécessaire que le chef d'établissement puisse identifier des relais au sein de l'équipe éducative.

Créer un espace d'échanges

Le dispositif « École 21 » prévoyait également la mise en place d'outils de communication spécifiques – site Internet dédié et lettre électronique – afin

de créer un espace d'échanges entre les différentes équipes des établissements pilotes. L'évaluation a montré que ces outils ont été peu utilisés par les équipes éducatives et les opérateurs. Le plus souvent, les établissements ont choisi de créer leur propre rubrique « École 21 » sur leur site.

Pérenniser le dispositif

Pour conclure, l'implantation d'un dispositif de ce type repose sur plusieurs éléments-clés tels que l'adhésion du chef d'établissement et la nomination d'un référent « École 21 » au sein de l'établissement, ainsi que l'accompagnement méthodologique, en particulier pour réaliser la phase diagnostic préalable à la mise en place des actions. Les équipes ayant expérimenté le dispositif vont poursuivre la dynamique initiée au sein des établissements, bien que les financements européens ayant permis l'accompagnement par les Ireps se terminent. Un relais peut se faire, soit par l'Agence régionale de santé qui a la possibilité de financer un tel accompagnement, soit par l'Ireps, au titre des activités du pôle régional de compétences, dont l'accompagnement méthodologique constitue l'une des missions.

1. « La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter ». (Charte d'Ottawa, OMS, 1986).

Pour en savoir plus

- Dangaix D. « École 21 », un moyen pour sensibiliser les collectivités territoriales. *La Santé de l'homme*, janvier-février 2011, n° 411 : p. 43-44. En ligne : <http://www.inpes.sante.fr/SLH/pdf/sante-homme-411.pdf>
- Broussouloux S. Développer l'écoute, le dialogue, le soutien aux élèves en difficulté. *La Santé de l'homme*, mai-juin 2012, n° 419 : p. 48-49. En ligne : <http://www.inpes.sante.fr/SLH/pdf/sante-homme-419.pdf>